Image not found or type unknown

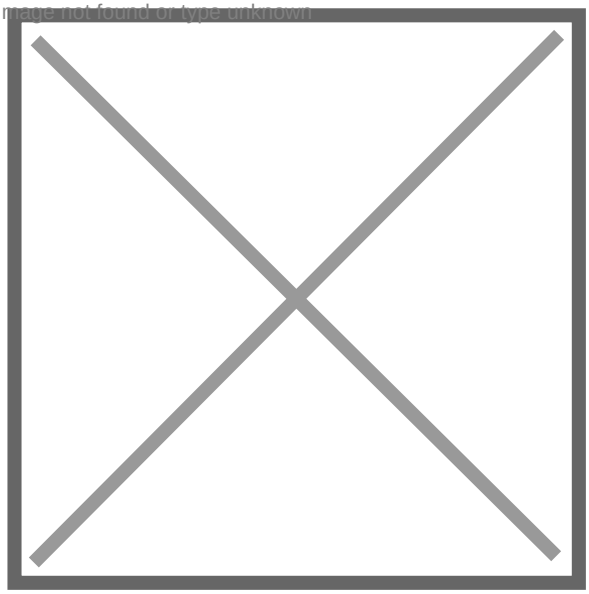

Recuperer permis sans convocation tribunal

Par **ericandreani**, le **24/04/2017** à **07:21**

bonjour,

Je me suis fait retirer le permis pour grand excès de vitesse, 143 retenu au lieu de 90. Le tribunal administratif me met 5 mois de retrait de permis et transmet le dossier au tribunal pénal. Depuis pas de nouvelles dans ma boite aux lettres.
- La date des 5 mois est passée, comment faire pour récupérer le permis ?
- Y as il une procédure a suivre dans ce cas là ?
- Si je récupère mon permis, est ce que la procédure s’arrête, ou je retournerais plus tard pour un complément ?
- Faut il passer une visite médicale ou un stage avant ?

Merci pour vos réponses car je me demande bien comment cela va se passer.

Par **Tisuisse**, le **24/04/2017** à **09:01**

Bonjour,

Pour récupérer votre permis, direction votre préfecture qui vous donnera les démarches préalables obligatoires.

Ce n'est pas le tribunal administratif qui vous a donné cette suspension de 5 mois mais le préfet, le tribunal administratif n'a aucune compétence dans ce domaine.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés